Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_011-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_011-DE

N° B_DEL_2026_011

Objet **Finances**

Association Intercommunalités de France - Cotisation 2026

La Communauté de Communes est membre de l'association Intercommunalités de France (ex AdCF :Assemblée des Communautés de France), qui représente les intercommunalités à l'échelle nationale.

Le taux de cotisation de l'intercommunalité est de 0,11 € par habitant (source : INSEE janvier 2026, population légale totale 40 144 habitants)
La cotisation est délimitée par un plafond de 10 000 euros.

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation 2026 à Intercommunalités de France de 4 416 €. Le versement se fera en une seule fois après appel à cotisation.

Vu les statuts de l'association Intercommunalités de France (ex AdCF) dont les missions sont d'assurer la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales…), de participer aux débats sur les évolutions de l'organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, de développer une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Vu la notification de la cotisation au titre de l'adhésion relative à l'année 2026 à l'Association Intercommunalités de France (ex AdFC),

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la cotisation au titre de l'année de 2026 à l'association Intercommunalités de France (ex ADCF) pour un montant total de 4 416 €,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

